

Jun 1798

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-8190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sous des enseignes étrangères
N'avons-nous pas bravé la mort ?
Mourons, mais défiant le sort,
Mourons libres comme nos pères !

Vengeons, dans ces jours de carnage,
Vengeons nos frères égorgés ;
Et que leurs mânes outragés
N'accusent plus notre courage.

Morat nous parle de la gloire,
De la valeur de nos aïeux :
Amis, nous avons sous les yeux
Le monument de leur victoire.

Comme eux, au mépris de la vie,
Défendons notre liberté ;
Vivons pour l'immortalité,
En mourant pour notre patrie.

(Communiquée par M. CHUARD, professeur.)

JUIN 1798

1^{er} juin. Les soldats vaudois qui ont fait la campagne du Valais sont accusés d'avoir pillé dans plusieurs localités.

Le citoyen Blanchenay, chef de bataillon, proteste contre cette accusation au nom de la troupe qu'il commande.

— Le Directoire helvétique adresse aux autorités du canton du Léman une proclamation pour leur annoncer son indignation et sa douleur à la nouvelle des excès criminels « par lesquels des militaires du canton ont déshonoré le nom de leur patrie et la cause auguste qu'ils servaient » pendant l'expédition du Valais. Il demande que des enquêtes complémentaires soient ouvertes et que les coupables soient punis.

— Le général Schauenbourg répond d'une manière très dure aux plaintes que le Directoire helvétique lui fait parvenir à propos de la conduite des commissaires et des troupes françaises.

2 juin. Le Préfet du Léman, H. Polier, fait venir chez lui Louis Réymond, l'orateur le plus fougueux et le plus influent de la Société des amis de la liberté, et le réprimande fortement à cause de ses discours et de ses écrits.

5 juin. Le Directoire transmet au Grand Conseil un message dans lequel il juge très sévèrement la conduite de la *Société populaire* de Lausanne. Il espère que les conseils se décideront à la supprimer.

— Le Directoire demande aux conseils la dissolution des sociétés populaires qui paraissent en divers endroits devenir dangereuses pour la tranquillité publique.

6 juin. On dit que Desportes, le résident de France à Genève, va venir habiter Lausanne. On prétend que bien des personnes lui demandent de faire annexer le Pays de Vaud à la France. Plusieurs de ceux qui avaient poussé ici à la révolution en sont mécontents maintenant.

7 juin. Des lettres de Fellenberg, Zeltner et Laharpe annoncent que le gouvernement français est très mécontent du Directoire helvétique et le considère comme allié de l'Autriche et de l'Angleterre, à cause de ses protestations contre la conduite des commissaires.

— La ville de Vevey a réuni par le moyen d'une collecte la somme de 1717 livres, qu'elle met à la disposition de la Chambre administrative pour venir en aide aux Valaisans victimes de la guerre.

8 juin. Le Directoire, dans un message au Grand Conseil, se plaint des sociétés populaires de Berne et de Lausanne qui répandent la discorde, excitent les citoyens contre les magistrats et s'arrogent des droits inconstitutionnels. Il en désire la dissolution. Il se plaint aussi pour les mêmes raisons du journal de Louis Reymond, *le Régénérateur*.

— Sur la proposition de P.-A. Stapfer, ministre de l'instruction publique, le Directoire envoie à Paris le citoyen Tralles, professeur de physique et de mathématiques, afin de se concerter avec l'Institut national sur les moyens de régler l'unité des poids et mesures.

— La loi sur l'abolition du régime féodal n'étant pas terminée, les conseils décident qu'en attendant une décision définitive, toutes les récoltes doivent être « recueillies » par les cultivateurs.

9 juin. Il y a toujours un grand mécontentement causé par le passage des troupes, les violences de quelques soldats, la rareté de l'argent, les difficultés que rencontre le Directoire. On parle d'une coalition de l'Europe contre la France, qui ferait de notre pays le théâtre de la guerre.

— Le Préfet du Léman annonce au Directoire que l'on continue

à faire courir le bruit d'une prochaine annexion d'une partie ou de tout le Pays de Vaud à la France. C'est à Genève que ces intrigues ont, dit-on, leur point de départ. On dit que Desportes viendrait s'établir à Lausanne ; les intrigants comptent sur lui.

10 juin. On apprend que Desportes ne viendra décidément pas à Lausanne.

11 juin Le Deux-Cents de Lausanne envoie les citoyens Fiaux et Secrétan à Aarau pour protester contre le projet qui admet dans les communes les habitants aux mêmes droits que les bourgeois. Il demande que, dans ce cas, les biens communaux soient, au préalable, partagés entre les bourgeois.

13 juin. Le Directoire helvétique publie une proclamation annonçant aux populations du canton du Léman qu'il n'est absolument pas question d'incorporer à la France aucune parcelle du territoire vaudois.

— Les conseils de Lausanne envoient des courriers dans les communes pour les inviter à faire cause commune avec eux dans la question des bourgeoisies. Cette mesure est vivement critiquée par beaucoup de personnes.

14 juin. Le Grand Conseil reçoit une lettre de la Société populaire de Lausanne réclamant contre le message remis par le Directoire le 5 courant. Le Grand Conseil passe à l'ordre du jour.

15 juin. On a vu passer à Lausanne ces jours derniers des chars de numéraire venant du Valais.

— Reymond défend les sociétés populaires dans son journal. Il demande que la cause des patriotes soit défendue et qu'on fasse un 18 fructidor si cela devient nécessaire.

16 juin. Le Grand Conseil décide que les clubs, sous le nom de sociétés populaires, sont abolis, mais que des sociétés particulières peuvent s'occuper des affaires publiques. Elles ne peuvent cependant pas s'occuper de législation, de gouvernement, ni s'affilier. Elles peuvent être dissoutes.

— Le commissaire Rapinat opère un coup d'Etat qui a pour conséquence de modifier profondément la composition du gouvernement helvétique. Sur son ordre, Bay et Pfyffer quittent le Directoire et Bégoz le ministère des affaires étrangères. Rapinat accuse le Directoire d'encourager la contre-révolution.

17 juin. Les conseils passent à l'ordre du jour sur une pétition signée de L. Reymond, demandant le respect des sociétés populaires, « qu'aucune puissance ne pourra priver du droit de s'assembler paisiblement. »

— Les conseils adoptent une loi divisant le canton du Léman en 17 districts.

— La Chambre administrative du Léman communique au Directoire helvétique la copie d'un article qu'elle a envoyé au journal *l'Ami des lois* (à Paris) pour démentir la nouvelle qu'il a perfidement insérée, de la disposition des habitants de ce canton à désirer leur réunion à la France.

18 juin. Le commissaire Rapinat décrète que toutes les motions, tous les décrets du Corps législatif, tous les arrêtés du Directoire helvétique... qui contrarieraient les mesures du commissaire et du général en chef sont déclarés nuls et de nul effet.

20 juin. Le Directoire français désavoue le décret de Rapinat, du 17 courant. Il rappelle celui-ci.

21 juin. Le citoyen Meunier, chef de brigade, accompagné de quelques officiers, installe dans leurs fonctions les deux nouveaux membres du Directoire nommés par Rapinat, Ochs et Dolder.

24 juin. Le général Schauenbourg communique au Directoire helvétique la décision de son gouvernement à l'égard de Rapinat et invite les conseils à nommer eux-mêmes les successeurs de Bay et Pfyffer.

— Le Grand Conseil reçoit une pétition de trente-deux communes du canton du Léman demandant la conservation des biens communaux.

27 juin. Schauenbourg annonce au Directoire que Rapinat est rétabli dans ses fonctions.

30 juin. Ochs et La Harpe sont nommés par les conseils comme membres du Directoire.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La *Revue de la Suisse catholique* a publié dernièrement quelques pages très curieuses sur un séjour que fit dans le canton de Fribourg en 1792 le moine bernardin dom Moreau de Lucelle. Les notes laissées par ce religieux renferment des renseignements bien intéressants sur divers événements de l'époque, sur les émigrés français, la révolution dans l'évêché de Bâle et surtout sur la vie intérieure de quelques monastères du canton de Fribourg.